

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

ATHÉNA STEP MAI 2020

equitim

➡**TITRES DE CRÉANCE de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**[1].

➡**PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : du 27 avril 2020 au 29 mai 2020 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Athéna Step Mai 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 mai 2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➡**DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans** (hors remboursement anticipé automatique).

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

➡**PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.**

➡**CADRE D'INVESTISSEMENT :** comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation[2].

➡**ISIN :** FR0013507399

➡**PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA,** véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis[3] de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. L'investissement est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, Natixis Structured Issuance SA, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant, Natixis[3].

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ainsi que la mise en résolution du Garant de la formule. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

[2] L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

[3] Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 9 avril 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Athéna Step Mai 2020 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 29/05/2020 et la date d'échéance[1] ou la date de remboursement anticipé automatique effective[1] selon les cas. En cas d'achat après le 29/05/2020 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance[1] ou la date de remboursement anticipé automatique effective[1] (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans le titre de créance « Athéna Step Mai 2020 », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 10 années à l'évolution des marchés actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice **EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis** ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)...

… avec un objectif de gain fixe plafonné à 1,50% par trimestre écoulé (soit 6% par an) depuis le 29 mai 2020 si, à une date de constatation trimestrielle[1], l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1], ou si, à la date de constatation finale[1], l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 91% de son Niveau Initial[1].

… avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39 si, à une date de constatation trimestrielle[1], l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1].

… avec une Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique fixée à 100 % du Niveau Initial le 31 mai 2021 (soit à la fin du trimestre 4) et diminuera de 0,25 % par trimestre, soit 1 % par an, pour atteindre 91,25 % du Niveau Initial le 28 février 2030 (soit à la fin du trimestre 39).

… avec un risque de perte en capital à l'échéance[1] à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX 50® si, celui-ci clôture, à la date de constatation finale[1], à un niveau strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial[1].

La perte en capital peut être totale si l'indice EURO STOXX 50® a une valeur nulle à la date de constatation finale[1].

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance[1] si l'indice EURO STOXX 50® ne clôture pas en dessous de 65% de son Niveau Initial[1], l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,69%[2]).

Les titres de créance « Athéna Step Mai 2020 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Athéna Step Mai 2020 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

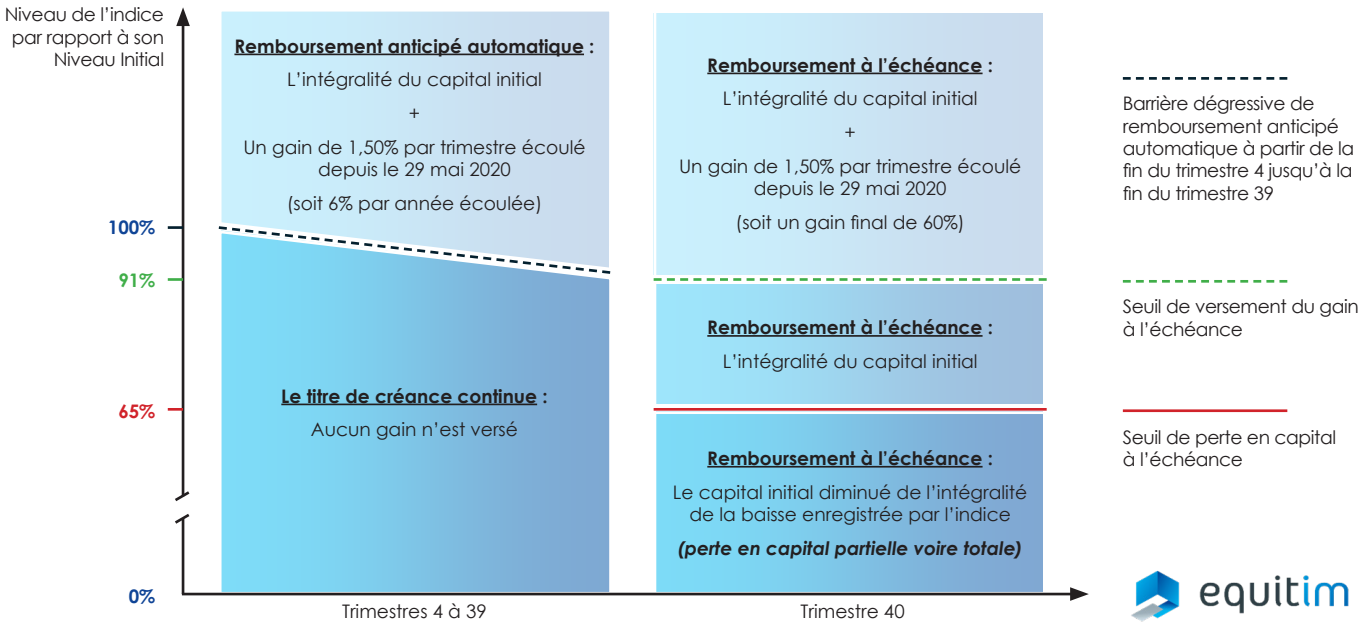

equitim

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/05/2020) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel ou d'échéance selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES :

- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle[1], l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1], **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis le 29 mai 2020 (soit 6% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,69%[2]).
- À la date de constatation finale[1], si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 91% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis le 29 mai 2020 (soit un gain final de 60% et un Taux de Rendement Annuel net de 3,74%[2]).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale[1], l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 91% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 65% de ce dernier, l'investisseur récupère l'intégralité du capital initialement investi.
- **Effet dégressif :** le niveau de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1] diminue au fur et à mesure des dates de constatation trimestrielle. Elle est fixée à 100 % du Niveau Initial le 31 mai 2021 (soit à la fin du trimestre 4) et diminuera de 0,25 % par trimestre, soit 1 % par an, pour atteindre 91,25 % du Niveau Initial le 28 février 2030 (soit à la fin du trimestre 39).

INCONVÉNIENTS :

- Le titre de créance « Athéna Step Mai 2020 » présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en niveau de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance[1]** (si, à la date de constatation finale[1], l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance[1], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final[1].
- Le rendement de « Athéna Step Mai 2020 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice autour de la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1] aux dates de constatation trimestrielle et des seuils de 91% et 65% de son Niveau Initial à la date de constatation finale[1].
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant de la formule et du paiement des sommes dues au titre du titre de créance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 1,50% par trimestre écoulé depuis le 29 mai 2020**.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50®.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de contrepartie :** Le client est exposé au risque de faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à « Athéna Step Mai 2020 ».
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/05/2020) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® le 29 mai 2020

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Le remboursement automatique anticipé est conditionné au niveau de l'indice, aux dates de constatation trimestrielle, par rapport à la **Barrière dégressive de remboursement anticipé**.

Cette barrière est fixée à 100 % du Niveau Initial le 31 mai 2021 (soit à la fin du trimestre 4) et diminuera de 0,25 % par trimestre, soit 1 % par an, pour atteindre 91,25 % du Niveau Initial le 28 février 2030 (soit à la fin du trimestre 39).

À chaque date de constatation trimestrielle[1] (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39), on compare le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à la Barrière dégressive de remboursement anticipé[1] :

Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1], le titre de créance est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante[1] :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis le 29 mai 2020

(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 3,77%[2] et 4,69%[2])

Sinon, si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1], le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le titre de créance continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 29 mai 2030, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50® à son Niveau Initial :

<u>Cas favorable</u> : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau supérieur ou égal à 91% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 12 juin 2030 :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis le 29 mai 2020

(soit un gain final de 60% et un Taux de Rendement Annuel net de 3,74%[2])

<u>Cas médian</u> : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 91% mais supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 12 juin 2030 :

L'intégralité du capital initial

(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1%[2])

<u>Cas défavorable</u> : Si l'indice EURO STOXX 50® clôture à un niveau strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 12 juin 2030 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice EURO STOXX 50®

(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -5,16%[2])

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

equitim

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

[2] En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/05/2020) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale[1], l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 65% de son Niveau Initial

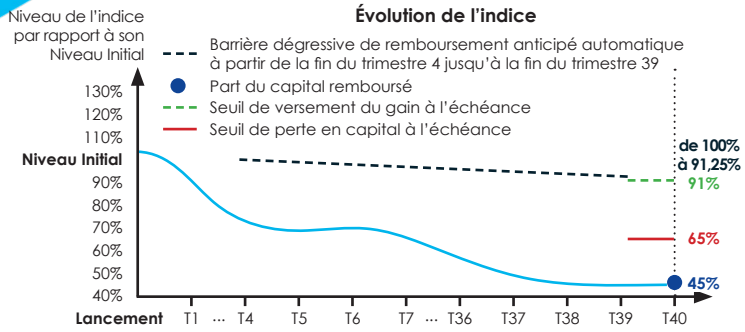

À chaque date de constatation trimestrielle[1], l'indice clôture à un niveau inférieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale[1], l'indice clôture à un niveau inférieur à 65% de son Niveau Initial (45% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 45% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit de -8,57%[2].

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale[1], l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 91% mais supérieur ou égal à 65% de son Niveau Initial

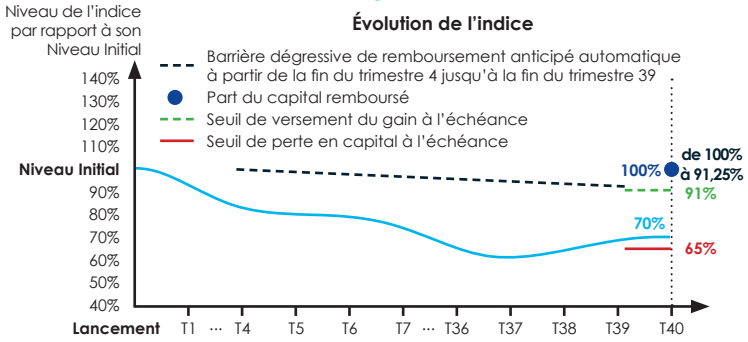

À chaque date de constatation trimestrielle[1], l'indice clôture à un niveau inférieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale[1], l'indice clôture à un niveau inférieur à 91% mais supérieur à 65% de son Niveau Initial (70% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1%[2], contre un Taux de Rendement Annuel net de -4,45%[2], pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance d' « Athéna Step Mai 2020 ».**

SCÉNARIO FAVORABLE 1 : Au 7e trimestre du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1]

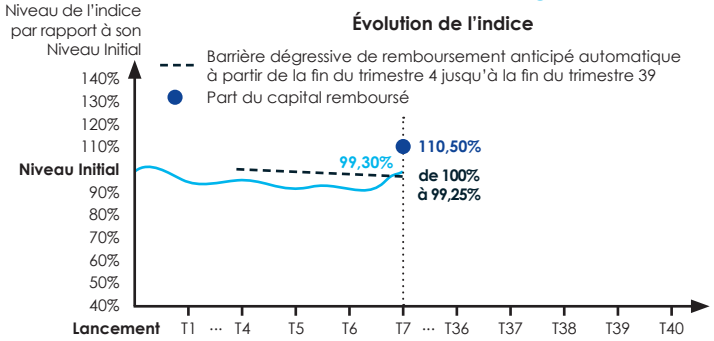

À chaque date de constatation trimestrielle[1], des trimestres 1 à 6, l'indice clôture à un niveau inférieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1]. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'issue du trimestre 7, l'indice clôture à un niveau supérieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1](99,30% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale[1], soit un gain de 10,50% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 4,67%[2], contre un Taux de Rendement Annuel net de -1,39%[2], pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance d' « Athéna Step Mai 2020 ».**

SCÉNARIO FAVORABLE 2 : Dès la 1ère date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1]

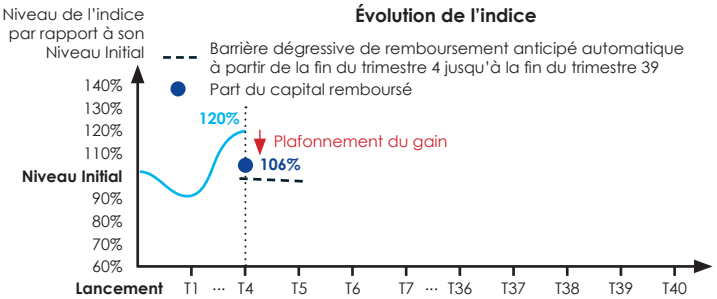

Dès la première date de constatation[1] du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur à la Barrière dégressive de remboursement anticipé automatique[1] (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale[1], soit un gain de 6% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 4,68%[2], contre un Taux de Rendement Annuel net de 17,89%[2] pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 6% par année écoulée depuis le 29 mai 2020.**

LE RENDEMENT DU PRODUIT « ATHÉNA STEP MAI 2020 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE CLÔTURE DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 91% ET 65% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE[1].

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
[2] En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Les TRA sont calculés à partir de la date de constatation initiale (soit le 29/05/2020) et la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

ZOOM SUR L'INDICE **EURO STOXX 50®**

L'indice **EURO STOXX 50®** (dividendes non réinvestis) est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro.

Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Veuillez consulter le site http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E pour plus de détails.

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE L'INDICE **EURO STOXX 50®** ENTRE LE 08/04/2010 ET LE 08/04/2020

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

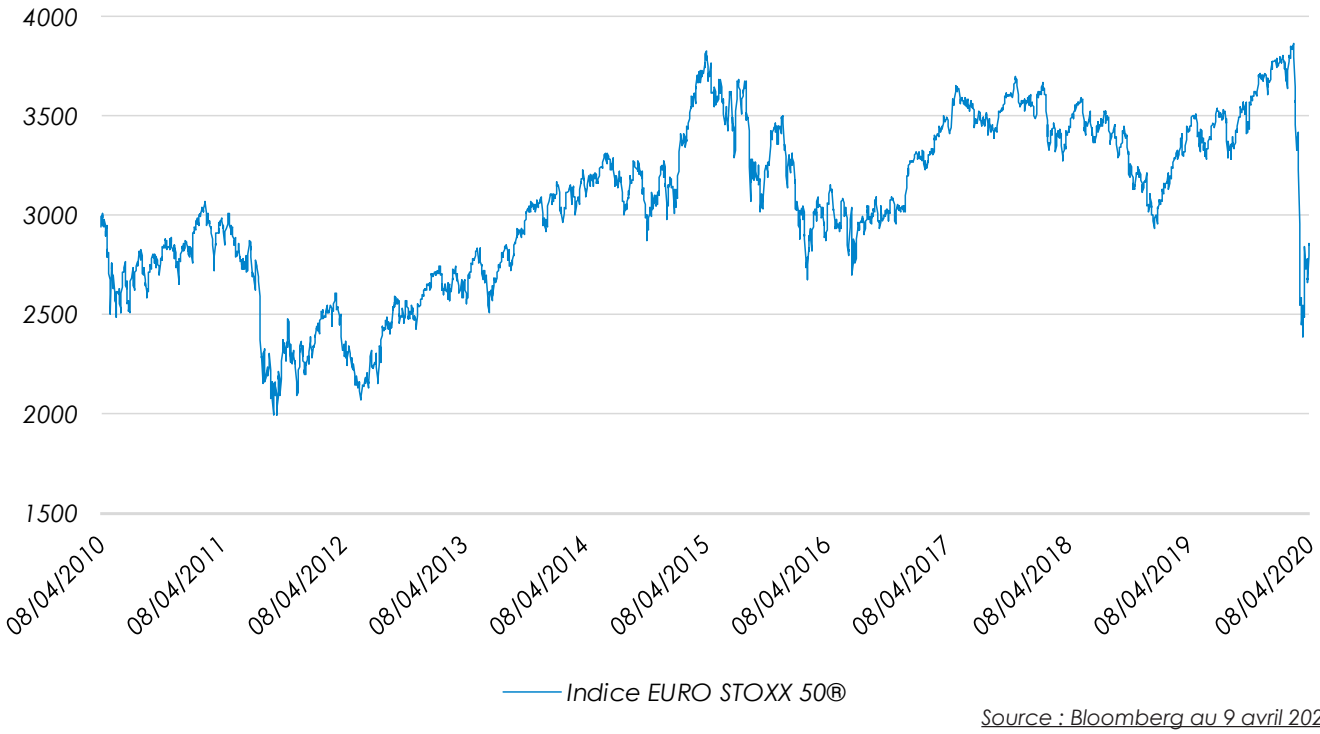

Source : Bloomberg au 9 avril 2020

Performances cumulées au 09/04/2020 (dividendes non réinvestis)	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro Stoxx 50®	-17,07%	-23,82%	-3,09%

Source : Bloomberg au 9 avril 2020

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis[1], le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le sous-jacent.**
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis[1], les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).
GARANT	Natixis[1]
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
OFFRE AU PUBLIC	Oui, en France exclusivement.
SOUS-JACENT	L'indice **EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis** ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)
DEVISE	Euro (EUR - €)
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
DATE D'ÉMISSION	27/04/2020
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	**Du 27/04/2020 au 29/05/2020 (inclus).** Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Athéna Step Mai 2020 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29/05/2020, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	**Pas de garantie en capital, ni en niveau de vie, ni à l'échéance.**
DATE DE CONSTATATION INITIALE	29/05/2020
DATE DE CONSTATATION FINALE	29/05/2030
DATE D'ÉCHÉANCE	12/06/2030 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	31/05/2021, 30/08/2021, 29/11/2021, 28/02/2022, 30/05/2022, 29/08/2022, 29/11/2022, 28/02/2023, 29/05/2023, 29/08/2023, 29/11/2023, 29/02/2024, 29/05/2024, 29/08/2024, 29/11/2024, 28/02/2025, 29/05/2025, 29/08/2025, 01/12/2025, 02/03/2026, 29/05/2026, 31/08/2026, 30/11/2026, 01/03/2027, 31/05/2027, 30/08/2027, 29/11/2027, 29/02/2028, 29/05/2028, 29/08/2028, 29/11/2028, 28/02/2029, 29/05/2029, 29/08/2029, 29/11/2029, 28/02/2030.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	14/06/2021, 13/09/2021, 13/12/2021, 14/03/2022, 13/06/2022, 12/09/2022, 13/12/2022, 14/03/2023, 12/06/2023, 12/09/2023, 13/12/2023, 14/03/2024, 12/06/2024, 12/09/2024, 13/12/2024, 14/03/2025, 12/06/2025, 12/09/2025, 15/12/2025, 16/03/2026, 12/06/2026, 14/09/2026, 14/12/2026, 15/03/2027, 14/06/2027, 13/09/2027, 13/12/2027, 14/03/2028, 12/06/2028, 12/09/2028, 13/12/2028, 14/03/2029, 12/06/2029, 12/09/2029, 13/12/2029, 14/03/2030.
BARRIÈRE DÉGRESSIVE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	Fixée à 100 % du Niveau Initial le 31 mai 2021 (soit à la fin du trimestre 4) et diminuera de 0,25 % par trimestre, soit 1 % par an, pour atteindre 91,25 % du Niveau Initial le 28 février 2030 (soit à la fin du trimestre 39).
SEUIL DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	91% du Niveau Initial de l'indice
SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	65% du Niveau Initial de l'indice
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/ RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres.
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis[1] paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
COTATION	Bourse de Luxembourg
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
AGENT DE CALCUL	Natixis[1], ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt[2].
CODE ISIN	FR0013507399

[1] Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 9 avril 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

[2] Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est à caractère promotionnel.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Equitim qui commercialise le titre de créance.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de « Athéna Step Mai 2020 » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis («offshore transaction», tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Athéna Step Mai 2020 » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e supplément), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 23 avril 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/documentation/prospectus-de-base-13-06-2019/19_262/, equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013507399) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement STOXX

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro Stoxx 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro Stoxx 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro Stoxx 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.